

RECETTE DES POMPES DE CORRÈZE (tourtaus en Basse-Corrèze) de Nicole au Bourg :

1) Préparation du levain :

Faire dissoudre 40g de levure de boulanger dans un peu d'eau tiède, ajouter 30g de farine, bien mélanger et laisser reposer. Le lendemain, mélanger et ajouter encore 30g de farine et un peu d'eau tiède, mélanger et laisser reposer jusqu'au lendemain. Répéter cette opération pendant 4 jours pour obtenir un levain prêt à l'emploi.



2) Préparation de la pâte :

Mettre le levain dans une jatte en terre, y ajouter 300g de farine de sarrasin et 100g de farine de blé, une bonne pincée de sel, une tasse de lait et de l'eau tiède pour obtenir une pâte assez épaisse.

Laisser reposer 2 ou 3 heures dans un endroit tempéré. Quand la pâte est levée, mélanger, rajouter un peu d'eau pour obtenir la bonne consistance.

La pâte est prête à utiliser ; pour la cuisson, l'idéal est d'utiliser un tuile en fonte, sinon prendre une crêpière. Graisser le tuile avec du saindoux ou à défaut de l'huile.

Ces pompes peuvent se déguster avec des rillettes, du pâté ou avec d'autres garnitures, œufs, jambon, fromage, et aussi avec de la confiture.

AGENCE REGIONALE DE SANTÉ, NOUVELLE AQUITAINE :

Chaque année, au cours de la période de chauffe, plusieurs milliers de personnes sont victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone (CO).

En France métropolitaine : en 2016, 1 077 épisodes d'intoxication par le CO ont été déclarés, impliquant 3 974 personnes dont 2 729 ont été transportées vers un service d'urgences et 25 sont décédées.

En Nouvelle Aquitaine : en 2016, sur les 58 épisodes d'intoxication déclarés, 123 personnes ont été intoxiquées, 109 transportées aux urgences, 47 hospitalisées et 1 est décédée. Sur les 58 épisodes d'intoxication déclarés, 83 % (48) sont survenus dans l'habitat, 8 en milieu professionnel et 2 dans des établissements recevant du public. La source d'intoxication la plus fréquente était la chaudière (27), en cause dans près de la moitié des intoxications. Dans 9 épisodes, un groupe électrogène ou un moteur thermique était à l'origine de l'intoxication, dont 3 liés à des engins de chantier dans un contexte professionnel.

Le monoxyde de carbone est un gaz asphyxiant très difficile à détecter : il est invisible, inodore et non irritant. Il résulte d'une mauvaise combustion au sein d'un appareil fonctionnant grâce à la combustion de gaz, de bois, de charbon, d'essence, de fuel ou encore d'éthanol ; il peut aussi résulter d'un système d'évacuation défectueux.

MONOXYDE DE CARBONE : COMMENT PRÉVENIR LES INTOXICATIONS ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...). Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez toute l'année à une bonne utilisation des appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.
- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air de votre logement.

Pour en savoir plus : www.prevention-maison.fr

Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES)

I.N.P.S. : ne pas jeter sur la voie publique



HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi	8h30-13h00/13h30-17h00
Mardi	8h30-13h00/13h30-17h00
Mercredi	8h30-13h00
Jeudi	8h30-13h00/13h30-17h00
Vendredi	8h30-13h00/13h30-15h30

Samedi matin Maire + Adjoint :
sur rendez-vous de 10h - 11h 45

N° tél. : 05 55 95 88 79
N° fax : 05 55 95 87 15

Mail : lamazierebasse.19.mairie@wanadoo.fr

HEURES D'OUVERTURE DE LA POSTE

Mardi	9h00-12h00
Jeudi	9h00-12h00
Samedi	9h30-12h30

N° tél. : 05 55 95 83 00



Vie pratique...

LA BOULANGERIE « LA MAZIÉROISE » :

Fermeture du 12 février 2018 au
26 février 2018 inclus
Réouverture le mardi 27 février
2018

Vous trouverez les journaux au
restaurant « La Châtaigneraie »

ENTRE VIANON et LUZÈGE FÉVRIER 2018

Actualités municipales

RÉUNION CANTONALE 2018 DES MAIRES DE HAUTE-DORDOGNE :

Voirie, fibre, travaux sur les bâtiments communaux... : les sujets étaient nombreux cet après-midi à la réunion des maires de Haute-Dordogne. Pascal Coste et les conseillers départementaux ont ensuite accueilli les habitants du canton pour échanger sur tous les sujets d'actualité.



Pour Lamazière-Basse, nous avons présenté à cette réunion les différents projets pour l'année 2018 : la voirie communale, l'élagage des routes départementales et communales, la mise aux normes des étangs communaux, la dénomination et la numérotation des habitations, la cartographie du réseau d'eau potable, l'aire de jeux pour les enfants, la restauration de l'église, la sécurité routière et les accidents de la route ainsi que la problématique de l'état du réseau routier...

Tous ces projets sont en cours de validation et seront votés en Conseil Municipal sur le budget 2018 qui, rappelons-le, sera contraint.

Taxes d'habitation en diminution, les actes d'urbanisme (Certificat d'Urbanisme, Déclaration Préalable et Permis de Construire) à la charge de la commune et non plus à la charge de l'État. Autant de réformes qui pénaliseront les projets de la commune et qui hélas ne se feront peut-être pas faute de financement.

L'ASSOCIATION LOU MAZIÉRAT :

Galette :

Mercredi 10 janvier, l'association Lou Maziérat a organisé la traditionnelle « Galette » dans la salle de garderie de l'école. Nous avons dégusté les traditionnelles galettes des rois, le cidre et des jus de fruits. La dégustation s'est déroulée sur la grande table bien remplie. La nouvelle année a commencé dans la bonne humeur.



Les après-midi « belote » continuent les 1^{er} et 3^{ème} mercredis de chaque mois.

L'ASSOCIATION PARIS-LAMAZIÈRE-BASSE :

Le 3 février 2018 s'est tenue l'Assemblée Générale de l'association à Paris, au restaurant le Colisée Wagram. Les rapports d'activités et financiers ont été validés. Le bureau reste inchangé : Alain Virot (président), Marie-Michelle Passemard (vice-présidente), Francis Loulier (trésorier), Josette Chadenier (secrétaire), Michèle Arzac (secrétaire adjointe).



Notez dès à présent sur vos agendas que la 7ème édition de la randonnée cycliste Paris-Lamazière-Basse aura lieu les 11 et 12 août prochains. Elle s'élancera de Paris le samedi à 20h et arrivera à Lamazière le dimanche vers 18h. La soirée festive aura lieu le lundi 13 à la salle Davoine. Nous en reparlerons plus en détails le moment venu.

L'ASSOCIATION « VANNERIE GOURMANDE » :

*Vous invite à l'Assemblée Générale
Samedi 10 février 2018 à 10 h 30
Salle de l'École à Lamazière-Basse
Vous êtes tous les bienvenus.*

L'ASSOCIATION « LES AMIS DES ÉTANGS » :

*L'Assemblée Générale se tiendra
vendredi 16 février 2018 à 18h
Salle de l'École à Lamazière-Basse*

Ordre du jour :

- Accueil des participants
- Rapport moral
- Rapport d'activités
- Rapport financier
- Renouvellement du conseil d'administration
- Questions diverses

La présence de tous les sociétaires est vivement souhaitée.



L'ASSOCIATION « LES VERGERS DES MAZIÉROIS » :

*Vous invite à l'assemblée générale
le Samedi 17 Février à 16h
A la Mairie de Lamazière-Basse*

A l'ordre du jour bien sûr les envies et idées de chacun(e) et le point sur l'année passée.

Si l'envie vous prend de nous rejoindre n'hésitez pas à venir.

L'ASSOCIATION du COMITÉ DES FÊTES :

RAPPEL LOTO : DIMANCHE 25 FÉVRIER 2018

14 heures à la Salle Davoine

Le Comité des Fêtes de Lamazière-Basse vous rappelle l'organisation de son traditionnel loto qui se tiendra le Dimanche 25 février 2018 à partir de 14 heures à la salle Davoine.

De très beaux lots sont à gagner : téléviseur écran plat LG 108 cm, réfrigérateur congélateur combiné, Home cinéma 500 watts bluetooth, lave linge, tondeuse à gazon électrique, mini Drone Parrot, robot Master Chef Moulinex, nettoyeur HP Karcher, et de nombreux autres lots... Une partie gratuite est organisée pour les enfants de moins de 12 ans (1 carton / enfant) !

Tarifs cartons : 1 carton : 4 €, 3 cartons : 10 €, 5 cartons : 15 €, 7 cartons : 20 €, 10 cartons : 28 €, 20 cartons : 50 €

Collation sucrée et buvette assurées par les membres de l'association.

Venez tenter votre chance, nous aurons plaisir de vous accueillir !

CONCOURS PHOTO AMATEUR :

Organisé par la Municipalité, le thème retenu pour l'édition 2018 est :

« La campagne dans tous ses états »

A vos clichés !

Pour participer au concours : veuillez déposer vos photos à la mairie avant le 30 juin 2018, au format obligatoire de 20/30, 4 tirages maximum par personne.



Les photos seront exposées salle du Conseil à la mairie, du jeudi 12 juillet 2018 au 30 août 2018, aux horaires d'ouverture de la mairie et lors des marchés au Village.

Le public pourra voter pour la photo la plus belle, la plus romantique, la plus originale et la plus mystérieuse. Le concours prendra fin le jeudi 16 août, et les résultats seront annoncés le jour même lors du dernier marché au Village.

DÉCÈS :

Monsieur André MALEVIALLE est décédé le 24 janvier 2018 dans sa 84^{ème} année.